

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mai 2016

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Denis AUGEZ - Chantal ARMENI - Michel CARRE - Philippe PACCARD- Gilles BERGER - Frédéric MOREL - Marylène WILLAUMEZ.

Absente excusée : Valérie GOUTTE-TOQUET

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

EPF de l'AIN : avis défavorable de l'adhésion de l'EPF de l'Ain à l'EPORA.

Mr Le Maire expose qu'il a été saisi par le Président de l'Etablissement public Foncier de l'Ain au sujet du « rapport FIGEAT », ce rapport rédigé par les service de l'Etat porte sur l'action de l'EPF de l'Ain et estime qu'il ne joue pas un rôle suffisant dans la production de logements sociaux, et préconise de l'intégrer à l'E.P.O.R.A -Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes- qui est un établissement public et administratif rattaché à l'Etat.

Mr le Maire rappelle que l'EPF de l'Ain a été crée volontairement par les élus communaux et départementaux de l'Ain ; qu'il s'appuie sur une fiscalité additionnelle payée par tous les contribuables des collectivités adhérentes.

Il précise que l'EPF de l'Ain est très dynamique et que la commune a, au sein de la Communauté de Communes de la Vallière, adhéré dès la contribution de l'EPF, et a déjà reconnu à plusieurs reprises à l'E.P.F pour disposer de réserves foncières de moyen et de long terme.

C'est ainsi que :

- Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du Département,
- Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que structures existantes,
- Vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,
- Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- refuse catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- refuse tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- respecte les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- respecte le principe de libre administration des collectivités locales.
- affirme que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- invite chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

Programme des Coupes – Exercice 2016- Affouage

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que la parcelle 413 soit proposée à l'affouage.

L'exploitation devra être réalisée pour le 30/04/2017 et la vidange des produits pour le 30/09/2018.

Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé en date du 26 avril à ouvrir une ligne de Trésorerie pour financer les travaux de construction de la salle des fêtes de Bohas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la banque populaire Bourgogne Franche Comté, selon les modalités présentées et autorise Monsieur le Maire à contractualiser avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté

Virements de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer un virement de crédit pour mandater le dépôt de garantie de la cuve à gaz de la salle de Bohas, et donc de créditer le compte 275 en dépense d'investissement de 300€

Vente d'une parcelle à Rignat-à Mr Clerc Marc

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la décision du 29 mars, proposant de vendre à Mr Marc Clerc propriétaire de la parcelle 324 A 740, « Rue du bon puits », une partie (environ 150m²) de la parcelle 324 A 1468, appartenant à la commune.

Le bornage a été réalisé, et il convient de fixer le prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Fixe le prix du m² à 3€ pour la parcelle 324 A 1468 (ancien Numéro) conformément aux autres acquisitions et ventes réalisées par la commune en zone N.

-Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir chez Maître Breuil à Ceyzériat

-Précise que les frais de bornage sont à la charge du vendeur et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Travaux Eclairage public –Extension et Modernisation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les plans de financement estimatifs envoyés par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E.Communication pour des travaux de remplacement et de modernisation.

Plan de financement 1 : Changement de 5 points lumineux :

-1 aux Fléchonnières

-1 au ban de cour

-2 au Noyer

-1 rue des deux fours

Le montant prévisionnel ttc des travaux est de 4824.71€ttc, dont 2767.78€ restant à la charge de la commune.

Plan de financement 2 : remplacement de l'Eclairage public « Route de Rignat », à Bohas, qui avait été endommagé.

Le montant TTC des travaux est de 2834.63€ dont 1851.27€ restant à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les plans de financement proposés, et Autorise Monsieur le Maire à les signer.

- précise que ces dépenses ont été prévues au budget 2016.

Par ailleurs Frédéric Morel Touraine est chargé d'examiner les propositions de travaux sur l'Eclairage Public proposé par le Syndicat d'Energie et de e.communication.

Intercommunalité

Les membres du conseil municipal ont été destinataires des dernières réunions du COPIL.

Une rencontre a eu lieu entre les présidents et directeurs des 7 intercommunalités, du bassin de Bourg-en-Bresse avec Monsieur le Préfet, le 30 mai.

Syndicat d'énergie : modification des statuts

Le syndicat d'énergie et de e.communication a apporté des modifications au règlement intérieur et aux statuts, et demande à chaque commune de désigner un nouveau suppléant.

Le membre titulaire est Emmanuel Darmedru et le membre suppléant: Frédéric Morel.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré désigne Denis Augez comme suppléant.

Ecole d'Hautecourt

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mme Nambotin annonçant son départ de l'école d'Hautecourt après 13 années passées, dont 5 années de directrice d'école.

Travaux en cours

*Salle de Bohas : les travaux de maçonnerie de la salle des fêtes ont débutés.

Frédéric Morel a été saisi d'une demande concernant les camping-cars, pour savoir s'il était possible d'installer une borne de vidange, près de la salle des fêtes.

*appartement de Rignat : l'appartement de Rignat au-dessus de la salle qui était loué à Mr et Mme Troalen a été libéré.

Des devis sont en cours (menuiserie et plomberie), pour sa rénovation.

Hangar du Noyer

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec Céline et Gaël Ronger, le 06 mai dernier.

Il est ensuite donné lecture de leur courrier en date du 28 mai, proposant à la commune une location-vente du hangar du Noyer pour installer leur exploitation viticole «Domaine de la Belière».

Mail de Mr et Mme Herodet

Il est donné lecture du mail de Mr et Mme Herodet, concernant l'aboiement continu des chiens de leurs voisins. Il sollicite le conseil pour la mise en place de mesures.

Mr et Mme Herodet souhaitent également le rappel relatif au bruit.

Mr le Maire adressera un courrier un courrier aux habitants du quartier concerné.

Par arrêté du 12 septembre 2008, le Préfet de l'Ain, a réglementé les bruits du voisinage.

Il édicte dans son article 2 un principe général «aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage où la santé de l'homme, dans un lien public et privé, de jour comme de nuit »

Chaque secteur d'activité est concerné par l'arrêté. Mais voici les extraits des articles 13 et 14 qui concernent les propriétés privées :

Article 13 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Article 14 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que les appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : entre 8h et 12h et 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Bulletin Municipal 2017

Pascal Keraudren informe le Conseil qu'une réunion de préparation a eu lieu le 24 mai.

Festival de Musique

Les travaux de décoration et de préparation du char représentant la commune sont bientôt terminés.

Révision du SCOT

Le Syndicat Mixte Bourg-Bresse Revermont a arrêté son projet de Schéma de Cohérence en date du 19 mai.

Le projet est en communication aux personnes publiques associées.

Campagne de la Croix Rouge

Une campagne de sensibilisation auprès du grand public va être entreprise du 13 juin au 09 juillet. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix Rouge française.

Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

L'équipe pourra intervenir aux horaires prévus : du lundi au vendredi entre 12h et 21h et le samedi de 12h à 18h.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 05 juillet à 20h30.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**